

refuser, comme vous devriez le faire, et comme je vous l'ai recommandé ; et ils abusent de votre complaisance, et cela fait mal.

Je vous en prie, dites-leur, à l'avenir, que vous seriez bien prêt à les confesser, mais que Mgr ne le veut pas ; et s'ils trouvent votre refus un peu dur, qu'ils s'en prennent à l'Evêque. De cette manière, ils ne pourront vous reprocher votre manque de complaisance, et ils seront forcés de se rendre à leur paroisse, comme ils doivent le faire ; et leur insubordination ne sera plus pour eux un sujet de triomphe, et de scandale pour les autres. Et Dominus sit tecum.

Votre dévoué

† C.-F. Evêque de Tloa.

M. LAHAYE, Ptre, Curé du Cap-Santé.

A partir de ce moment, les réfractaires semblèrent comprendre que toute résistance était devenue inutile. Leurs rangs s'éclaircissaient tous les jours, l'autorité ecclésiastique venait de réaffirmer la position qu'elle avait prise ; de plus, la paroisse de St Basile avait été érigée civilement le 31 mai 1858, avec les concessions annexées canoniquement depuis 1852. Ils cessèrent donc graduellement de fréquenter l'église du Cap-Santé, et se résignèrent enfin à prendre place au sein de la famille Basilienne.

Ce conflit aurait probablement duré moins longtemps si le Conseil de fabrique du Cap-Santé avait consenti à rembourser aux habitants du Petit Bois de l'Ail le capital payé pour les bancs dont ils étaient en possession. L'archevêque de Québec avait conseillé cette concession ; les intéressés en avaient fait la demande plusieurs fois, mais les marguilliers ne voulurent jamais se rendre au vœu des pétitionnaires. Légalement parlant, la réclamation n'était peut-être pas fondée ; en équité, elle l'était certainement, et on aurait dû y faire droit. Aujourd'hui, un cas semblable serait porté devant les tribunaux avec des chances de succès.

Aussitôt que M. Lahaye eut pris possession de son poste, il se mit à l'œuvre avec le même zèle que ses prédécesseurs, et commença immédiatement à effectuer les réformes et les améliorations possibles et nécessaires. La longue série des propositions qu'il soumit, en différents temps, à l'approbation du Conseil de fabrique, montre qu'aucun détail ne lui échappait, et que son administration ne laissa rien à désirer (1).

(1) Sous son règne les marguilliers n'ont pas dû se plaindre de ne pas être conquis assez souvent.